

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MARS 2016**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 19/02/2016

Présents à la séance : 13
Date d'affichage : 04/03/2016

Présents : MM BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, POLY Bernard, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, PIDOUX Valérie, CLEMENT Colette, PUTIN Dominique, LAURENT Daniel, BARBIER Jean-Claude, JOUFFROY Brigitte, BEAUDART Clémence.

Absents excusés : M. CHAUVIN Yves.

Mme COMTE Elodie a donné procuration à Mme COLONAZET Nathalie

Secrétaire : Mme PIDOUX Valérie.

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR :

5/ Délibération location logement 87, Grande Rue

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016 :

Le Maire a indiqué dans le compte-rendu du 3/02/2016 que les propos qui figurent au compte-rendu sont ceux qui sont étayés et argumentés fussent-ils d'opposition.

Ces propos n'ont manifestement pas convenus à J.C. Barbier et C. Clément qui affirment que les leurs sont bien argumentés.

Le tarif de la stérilisation des chats errants à hauteur 40/60 euros n'était pas mentionné dans le dernier compte-rendu selon B. Jouffroy, tout comme le remboursement des frais de déplacement de la bibliothécaire.

Ces points évoqués, le compte-rendu est approuvé à 11 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

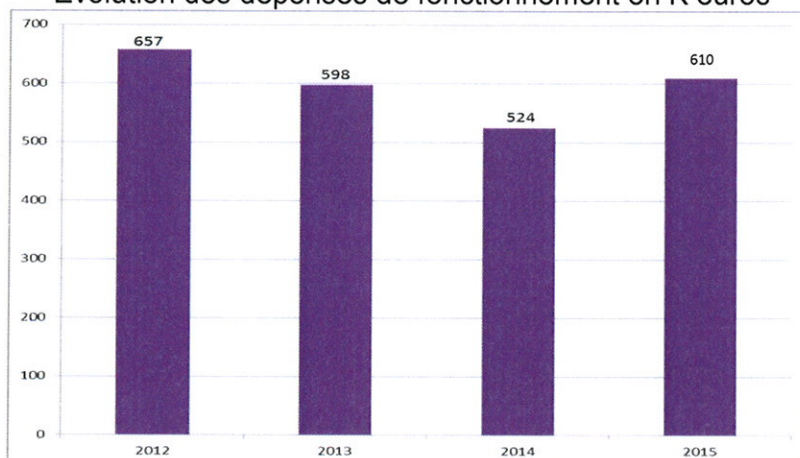
2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL ANNEE 2015 :

Préalablement au vote du Compte Administratif du budget communal, Christian BRETIN, le Maire présente aux élus deux états qu'il a confectionnés et qui positionnent les structures des dépenses de fonctionnement et d'investissement de notre Commune sur les exercices allant de 2012 à 2015.

Les graphes font clairement apparaître 2 éléments pouvant être qualifiés de positifs concernant la gestion municipale.

- Une excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Un niveau d'investissement de très bon niveau.
- Ces critères sont exprimés dans le temps d'une part et positionnent notre Commune très favorablement d'autre part au regard des strates du Département, de la Région et du National.

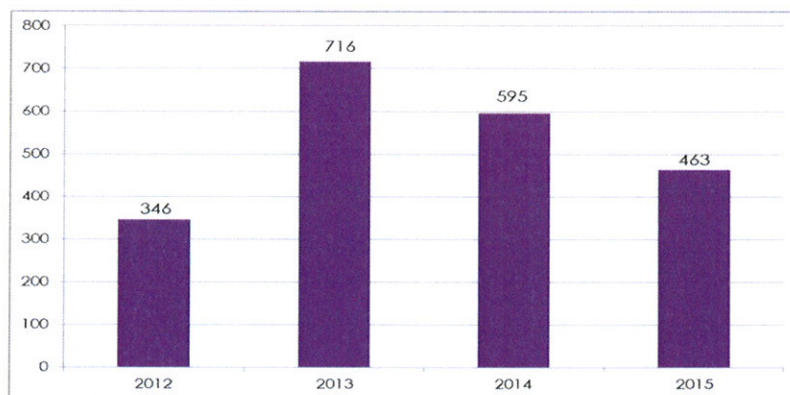
Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



Montant en € par hab pour la catégorie démographique en 2014

	Commune	Département	Région	National
Total des charges de fonctionnement	413	541	521	619

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



Montant en € par hab pour la catégorie démographique en 2014

	Commune	Département	Région	National
Total des emplois d'investissement	469	387	316	366

La présentation des budgets communaux et eau-assainissement est présentée par Nathalie Colonozet première adjointe.

BUDGET COMMUNAL – M14 **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	956 429,38 €
Dépenses	613 949,99 €
Résultats de l'exercice 2015 : Excédent	342 479,39 €
Excédents antérieurs reportés :	672 410,20 €
Résultats 2015 : Excédent	1 014 889,59 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	228 256,95 €
Dépenses	462 985,31 €
Résultats de l'exercice 2014 : Déficit	- 234 728,36 €
Déficits antérieurs reportés :	- 105 900,33 €
Résultats 2015 : Déficit	- 340 628,69 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	1 014 889,59 €
Investissement	- 340 628,69 €
Résultats de l'exercice 2015 : Excédent	+ 674 260,90 €

Le Maire Christian BRETIN, auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du Compte Administratif de la Commune.

Le conseil municipal à 10 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2015 commune M14.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET M14 : COMMUNE DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2015 :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49 RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	232 124,42 €
Dépenses	215 444,95 €
Résultats de l'exercice 2015 : Excédent	16 679,47 €
Excédent antérieurs reportés :	6 988,29 €
Résultats de l'exercice 2015 : Excédent	23 667,76 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	84 275,77 €
Dépenses	229 630,19 €
Résultats de l'exercice 2015 : Déficit	-145 354,42 €
Excédents antérieurs reportés	70 521,91 €
Résultats Cumulés 2015 : Déficit	- 74 832,51 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	23 667,76 €
Investissement	- 74 832,51 €
Résultats de l'exercice 2015 : Déficit	- 51 164,75 €

Le Maire Christian BRETIN auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2015 eau et assainissement M49.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET M49 : EAU ET ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

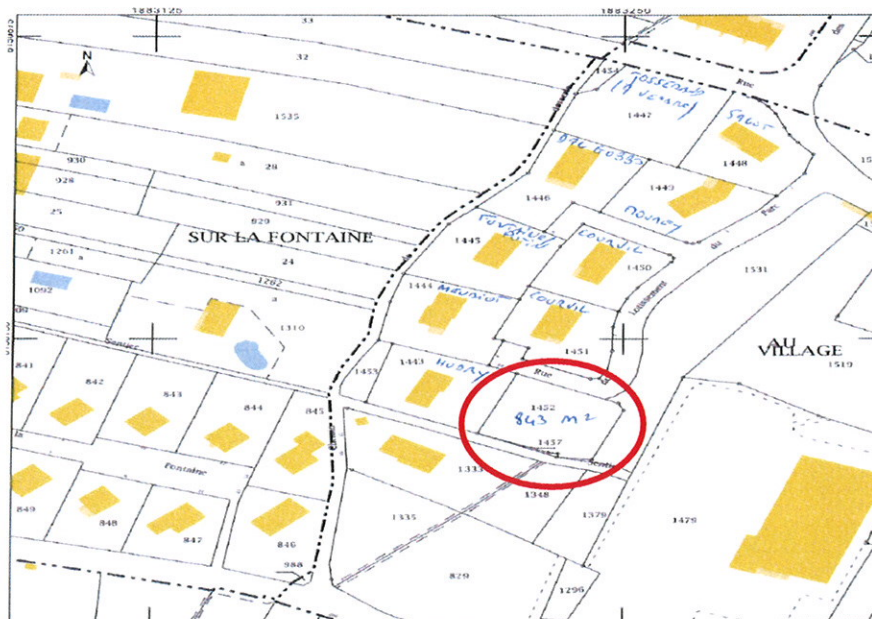
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4/ DELIBERATION VENTE TERRAIN A BATIR LOTISSEMENT DU PARC :



Le Maire a reçu dernièrement M. Aurélien Maréchal candidat à l'accession à la propriété pour l'achat d'une parcelle au lotissement du Parc.

Une seule parcelle est actuellement disponible la B 1452 d'une contenance de 843 M2. Celle-ci étant inclinée très proche de la butte Colruyt n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucune demande, compte-tenu de son manque d'attractivité.

De plus, afin qu'elle se situe dans les limites budgétaires personnelles du demandeur elle est proposée au prix de 20 € le M2. C'est la condition financière afin que la transaction puisse s'effectuer.

Le Maire demande du Conseil Municipal d'accepter ce prix.

A 12 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte de vendre ce terrain à 20 € le M2 à Mr Aurélien Maréchal.

5/ DELIBERATION ADHESION PLURIANNUELLE AUX SERVICES MUTUALISES DU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC :

Le SITIC (Service Informatique du SIDEC) propose aux collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés.

Ces services mutualisés ne sont pas directement liés à une intervention avec coût déterminé pour chaque collectivité mais s'inscrivent dans une logique d'actions et de moyens partagés.

Il est proposé désormais que notre collectivité adhère aux services informatiques mutualisés du SIDEC pour une période d'un an, renouvelable tacitement, avec une durée maximum de six ans.

Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ D'approuver l'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC :

- L'accès au logiciel MAGNUS,
- L'assistance administrative et réglementaire,
- La maintenance évolutive,
- Les outils de dématérialisation (certificats numériques...)
- Le SIG (Système d'Information Géographique).

2/ D'approuver la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve cette adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du service informatique du SIDEC d'un montant de 3 068 € pour une durée de 6 ans.

6/ DEVIS ONF POUR TRAVAUX SYLVICOLES 2016 ET DEVIS POUR DOSSIER SUIVI POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Maire indique que l'entretien et la pérennisation de notre forêt communale constitue aussi une priorité.

Dans le cadre des travaux d'affouage passés et à venir, il convient de procéder à des plantations là où les coupes se sont déroulées, et préparer les parcelles à l'affouage pour l'exercice 2016/2017.

L'ONF propose des devis de plantations et de préparation ainsi qu'une demande de subvention.

Les propositions se présentent comme suit :

- Devis d'un montant de 12 233,56 € HT pour travaux sur la parcelle n° 23 de 3,60ha :
 - ❖ Procéder à la plantation de 4 500 plants :
 - Chêne 30/80,
 - Erables sycomores 60/80,
 - Alisier terminal 50/80.
 - ❖ Et protéger les plants grâce à des protections appropriées
 - ❖ Préalablement des travaux de préparation sont à effectuer.
- Devis d'un montant de 609,00 € HT pour travaux sur la parcelle n° 24 de 2,90 ha :
 - ❖ Procéder à des travaux de cloisonnement sylvicole afin que les affouagistes puissent opérer en 2016.
- Devis d'un montant de 440,00 € HT pour montage et suivi d'un dossier de subvention par l'ONF pour les travaux sylvicoles de la parcelle 23 :
 - ❖ Montage de dossier de financements,
 - ❖ Suivi du dossier.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour ces 3 devis de travaux sylvicoles 2016.

7/ DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR AIDE FORFAITAIRE SYLVICOLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Après examen technique proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire, **Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents** sollicite l'octroi d'une subvention (aide forfaitaire du Conseil Départemental de 1 200 € / ha) soit 4 380 € pour permettre la réalisation de travaux de reboisement dans la parcelle n° 23 sur une surface de 3,65 ha et désigne l'ONF comme maître d'œuvre.

8/ DELIBERATION REGLEMENT FACTURES INVESTISSEMENT :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de mandater sur le budget 2016 les factures suivantes avant l'élaboration du budget :

- Factures SIDEC pour électrification station pompage : 2 096,62 €.
- Facture PERONO pour armoire de rangement bureau adjoint : 462,55 €,
- Facture UNY pour banne Cousance Agence Immobilière : 1 364,76 €,
- Facture DOMON pour honoraire « En Lune » : 1 752,00 €.

11/ DELIBERATION CREATION D'UN TARIF DE LOCATION POUR LA CHAPELLE NOTRE DAME DES ANGES ET APPROBATION DE LA CHARTE DES EXPOSITIONS :

La Chapelle Notre Dame des Anges constitue un site patrimonial communal très apprécié au profit des expositions.

Celles-ci sont de plus en plus fréquentes et 4 sont déjà programmées cette année 2016 sur la période printemps/été.

Dans un souci de cohérence et d'homogénéité de fonctionnement à l'instar de l'utilisation des autres salles communales, le Maire propose une charte et un tarif d'utilisation.

Il est demandé que ces expositions soient uniquement de nature culturelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, accepte cette charte et crée un tarif de 5 € par jour pour la location de cette chapelle.

12/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :

- Communes nouvelles :

La Commune de CUISIA s'est faite chef de file dernièrement pour la constitution d'une commune nouvelle. Aussi a-t-elle sollicitée notre Commune de Cousance ainsi que les communes environnantes.

Le Maire note qu'il approuve le dispositif à travers l'architecture technique et financière, du principe de la Commune nouvelle.

Toutefois, il précise que ce groupe communautaire n'a pas aujourd'hui de projet commun d'une part, que les projets nombreux et structurants à court et moyen terme programmés pour notre Commune pourraient être hypothéqués par les élus de la Commune nouvelle d'autre part. Et qu'enfin ce projet semble trop précipité actuellement.

Le Maire est plutôt favorable à l'étude d'un rapprochement d'ici la fin de la mandature.

- **Zone Artisanale et Industrielle** : Emilien MICHEL et Romain PETIOT installeront prochainement leur entreprise sur la ZA la Grusillonne à côté de la SARL COURVIL.
- **Pacte fiscal** : la commune et la Communauté de Communes délibéreront prochainement pour ce pacte fiscal.
- **Poubelles ordures ménagères** : un arrêté a été pris afin de demander aux administrés de bien vouloir ranger leurs bacs d'ordures ménagères du Jeudi 18h jusqu'au lundi 18h.

- **Les chenilles processionnaires du pin et l'ambrosie plante allergisante** sont de plus en plus présentes dans notre région et bien sûr dans notre commune.

Mieux les connaître pour mieux les combattre a été l'objet d'une conférence animée par Laurent Rebillard, responsable du pôle santé du végétal à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

C'est notre Municipalité conjointement avec la MSA qui a souhaité cette réunion d'information et de prévention.

Ces nouveaux fléaux qu'il convient de combattre ont suscité l'intérêt de plus de 120 personnes dans notre salle de la Grenette.

Chacun a véritablement compris que ce combat doit être individuel, mais aussi collectif. Nos communes devront avoir un rôle prépondérant, exemplaire et assurer la coordination de ce combat.

Dans ce sens, le Maire souhaite que dès ce printemps, un plan de lutte soit mis en oeuvre auprès de nos habitants.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire,
Christian BRETIN

